

Pourquoi Boucault-Cazeneuve ont-ils interdit nos rassemblements des 8 et 18 janvier ?

Chronologie des faits :

- Fin décembre, à la suite des égorgements des otages occidentaux de l'été et des faits divers mettant en cause des assassins qui tuent (avec succès parfois), avec une voiture ou un couteau en criant « *Allah Akbar* », nous déposons à la Préfecture une déclaration de rassemblement pour le 18 janvier, afin de demander que les islamistes soient jetés hors de France. Islamistes que nous nommons par les actes qui les ont fait connaître : égorgeurs (de Hervé Gourdel, par exemple), chauffards (comme à Dijon par exemple) ou déséquilibrés divers comme à Joué-les-Tours.

- Le 7 janvier, 17 morts lors de l'attentat contre Charlie Hebdo. Nous déposons immédiatement une déclaration de rassemblement pour le 8 au soir en solidarité avec les victimes de Charlie Hebdo.

- Le 8 à 8 heures on nous informe au téléphone que nous pourrions tenir notre rassemblement et que nous aurons deux compagnies de CRS pour nous protéger.

- A 8h30 on nous dit que rien n'est plus sûr puisqu'on vient de tirer sur une femme policier.

- A 11h on nous informe que le plan Vigipirate écarlate vient d'être déclenché, que le ministre Cazeneuve en personne s'oppose à notre rassemblement et qu'à ce titre ce dernier sera interdit.

– Nous nous renseignons et apprenons que le soir même il y aura d'autres manifestations de soutien à Charlie Hebdo qui ne sont pas interdites, sans parler de de la Grande Manifestation du 11 janvier...

Stupeur.

Stupeur et révolte quand, à 17 heures tombe l'arrêté d'interdiction qui vise non seulement le rassemblement du 8 mais aussi celui du 18 (interdiction signifiée -par erreur ? – pour un rassemblement le 11, avec une argumentation qui nous laisse pantois.

Premier arrêté d'interdiction :



Bref, après avoir évoqué des mesures de type Vigipirate et la nécessité d'identifier les auteurs de l'attentat (on ne voit pas trop en quoi cela justifierait une interdiction ciblée sur Riposte laïque et Résistance républicaine), le préfet Boucault lève le masque : **il est interdit à ceux qui dénoncent les islamistes qui nous assassinent de pouvoir se réunir.**

Boucault-Cazeneuve décrètent que condamner ceux qui vont être tués (à juste titre) peu après par le RAID et le GIGN n'est pas possible parce que l'on préciserait que ces assassins les plus vils et les plus inhumains tuent sous le déguisement de chauffards, déséquilibrés et autres égorgeurs...

Nous avons beau retourner l'arrêté dans tous les sens, impossible de comprendre, sauf qu'il s'agit d'une décision politique. Les islamophobes, islamolucides et autres islamocritiques sont priés de baisser les yeux et de faire comme s'ils n'avaient rien vu.

Trop gros pour que cela passe, malgré le contexte politique.

Notre avocat, Maître Pichon, a eu beau jeu de plaider le 10 janvier que l'on ne saurait interdire certaines manifestations et en autoriser d'autres rassemblant plusieurs millions de personnes dans le cadre d'un plan Vigipirate, et que le couple Cazeneuve-Boucault faisait un rapprochement problématique entre islamistes et musulmans en considérant que condamner les islamistes revenait à provoquer les musulmans et qu'il serait ahurissant d'interdire à ceux qui critiquent les islamistes mais d'autoriser les manifestations montrant des caricatures de Mahomet..

Le préfet s'étant rendu compte entretemps de ses sottises a retiré son interdiction (sans nous la signifier, nous obligeant ainsi à régler les frais d'avocat un week-end... Ils savent ce qu'ils font).



Second arrêté d'interdiction :

Lundi 12 au soir, alors que Pierre Cassen et moi-même sommes à Düsseldorf et pas joignables, le préfet informe notre responsable manifestation qu'il a l'intention d'interdire notre manifestation du 18. Nous ne l'apprendrons que dans la matinée du 13 et devons dans la voiture organiser notre défense.



Une fois encore le préfet considère que demander le renvoi des islamistes de France serait provocateur... et susceptible de générer des troubles graves. Bref, les ennemis de la liberté, les amis des tueurs pourraient faire vaciller la République si l'on disait haut et fort que des tueurs islamistes n'ont rien à faire en France...

Nous avons donc obtenu un rendez-vous en Préfecture mercredi 14 afin d'y faire observations et contre-propositions :



Pas de réponse le 14 au soir, pas de réponse le 15, pas de réponse le 16. Un journaliste m'appelle à 14 heures et m'informe que la manifestation serait interdite d'après des informations qu'il aurait eues auprès de la Mairie du deuxième. J'appelle la Préfecture qui me dit ne pas être au courant... Il nous faudra attendre 18 heures pour apprendre par téléphone qu'effectivement notre manifestation est à nouveau interdite... et nous n'aurons l'arrêté qu'à 21 heures le soir puisqu'il fallait aller le chercher au commissariat et que notre responsable était de l'autre côté de Paris.

Notre avocat, pris le week-end de longue date, a donc dû argumenter et constituer le dossier de référé en aveugle vendredi soir afin de l'envoyer avant 19h, fermeture du tribunal administratif... sans avoir les termes de l'interdiction et l'envoyer à un de ses collègues qui le remplaçait pour plaider le 17 au matin.

Vous avez dit manipulation ?

Les termes de la seconde interdiction :



On notera que, sans nouvelles de la Préfecture, ne sachant pas si nos objections quant au caractère provocateur de notre rassemblement avaient été entendues il n'y avait pas de raison de passer à une autre thématique sans feu vert de la Préfecture...



Et là c'est le pompon. Nous n'avons pas affiché le soutien de hooligans avec lesquels nous n'avons pas de rapports, la Préfecture doit donc se fonder sur des rapports des RG ou des échanges sur les sociaux pour affirmer la présence de

personnes dérangeantes à son avis. Au lieu de nous en prévenir, de voir si l'on peut gérer le problème (si tant est qu'il puisse y avoir un problème) entre la police et notre service de sécurité, on interdit tout bonnement notre rassemblement sur ce très mauvais prétexte. Très mauvais parce que la marche du 11 janvier qui avait vu côte à côte des représentants palestiniens et israéliens aurait dû être, à ce titre, interdite mille fois...

Mieux encore, on nous interdit parce « qu'il y aurait un risque que des propos incitant à la haine soient tenus ». Un risque. Cela s'appelle un procès d'intention, d'autant plus que nous avons organisé un très grand nombre de manifestations sans qu'il y ait jamais eu le moindre souci...

Bref, nous sommes interdits parce que nous sommes islamophobes, tout simplement.

En France, pays de Voltaire, il n'est pas permis de dire ce que l'on pense d'un dogme, par peur d'une partie de la population. En France, le ministre et ses serviteurs lèchent les babouches islamistes et suppriment la liberté d'expression.

D'ailleurs, cerise sur le gâteau, le Préfet voit une nouvelle raison de nous interdire dans le fait que Act Up et les antifas organisent à deux kilomètres de notre lieu de rassemblement une contre-manifestation.

La logique du préfet Boucault est lumineuse. Au lieu d'interdire les contre-manifestants auteurs de troubles, ils interdisent les légalistes que nous sommes. Mieux vaut des gens qui défilent en criant « allah akbar » et « touche pas à mon prophète » que des républicains demandant en chantant la Marseillaise que d'autres massacres islamistes n'aient pas lieu sur notre territoire.

Le pire ? C'est que les juges du tribunal administratif ont suivi le préfet et ses arguments indéfendables.



L'argumentation est spécieuse. Au nom de quoi ne pourrait-on pas contester l'immigration musulmane en France, à partir du moment où les effets de l'islam sont négatifs ? Cela relève du débat démocratique ? Par ailleurs si les groupes et organisations de soutien stigmatisaient comme le prétend le juge des référés des personnes, cela se saurait, les condamnations des uns et des autres seraient mille fois plus nombreuses eu égard au nombre de censeurs qui nous surveillent en permanence.

Bref, là encore il s'agit d'un procès d'intention. On nous interdit non pas pour le rassemblement mais pour ce que nous sommes, des islamophobes.

Jamais nos organisations n'ont appelé à agresser des musulmans, à porter atteinte aux lieux de culte et nous interdire de manifester au motif que l'on pourrait le faire lors d'un rassemblement relève du procès d'intention, parfaitement malveillant



Quand on veut noyer son chien, on l'accuse de la rage.

Quand on veut interdire la critique de l'islam, on interdit les rassemblements et manifestations des islamophobes, on pourchasse en justice la moindre parole de bon sens dès qu'elle concerne la religion de paix, d'amour et de tolérance, comme Eric Zemmour et Arnaud Klarsfeld viennent d'en faire les frais, une fois de plus.

Et ce ne sont pas les nouvelles mesures annoncées par Taubira qui vont nous rassurer, mais cela est une autre histoire. Nous aurons hélas l'occasion d'y revenir...

Christine Tassin

[Résistance républicaine](#)